

# **Réunion du Quartier N° 1 (Route Alignan du Vent) du 03/05/2023**

## **Compte Rendu**

23 participants

### **Point sur la dernière réunion du 07/09/2022**

#### **Retour rapide COVID**

Travaux majeurs effectués dans le village pendant la crise :

Etage de la Bergerie, Place et rue Victor Hugo, Coursive école, Parking et trottoirs Zola, Chemin Cimetière, Enfouissements réseaux Jean moulin, Rénovation rues Pasteur, Massenet et Rabelais, mise en service nouvelle STEP...

**Tout ceci sans augmentation des Taxes locales et grâce à un excédent de fonctionnement dû à une bonne gestion des finances publiques.**

#### **Les points soulevés le 04/09/2019 :**

En sortie de la rue Jean de la fontaine sur l'avenue Molière, la vigne plantée gêne la visibilité quand elle n'est pas taillée. Le miroir installé en face est trop petit. La mairie va remédier à cela et tailler la vigne après la vendange imminente faite par les écoliers.

Un éclairage public au niveau du 10 Jean de la Fontaine ne marche pas. Une intervention est programmée mais M. le Maire va parler plus loin de l'extinction nocturne qui devient inévitable

Concernant la remarque de l'intervention des agents municipaux sur l'entretien d'un terrain privé le long du chemin saint Pierre, il s'avère qu'effectivement nous étions intervenus à la demande d'une riveraine pour palier à une situation dangereuse. Une branche cassée s'appuyait sur les câbles électriques. Donc oui, en cas de danger imminent, nous intervenons. Par contre, et suite à notre intervention auprès du propriétaire, ce sont des entreprises privées qui ont assuré le nettoyage du terrain en Février 2022.

En ce qui concerne le problème d'adressage du 17 Avenue Molière. Il s'avère que n'ayant pas toutes les informations M. le Maire a donné une réponse erronée. L'affectation des numéros est donnée au cadastre par la Mairie. En l'occurrence, contrairement aux habitations ayant des terminaisons différentes au 1 de la rue des Romarins qui ont des entrées différentes, au 17 avenue Molière il y a une seule et unique entrée commune à trois habitations. Nous ne pouvons donc modifier l'adressage unique de l'entrée. Il appartient donc aux 3 propriétaires de mettre, si ce n'est pas déjà fait, leur boîte aux lettres en façade de l'entrée principale du site.

Concernant le problème d'évacuation du pluvial au fond de la rue Denis Papin, le problème va être vu par le service technique. Soit nous pouvons le réaliser nous mêmes et les

travaux seront planifiés, soit c'est plus important et nous l'intégrerons dans le programme annuel d'entretien des voiries. A suivre.

En aparté, la question des curages de fossés et surtout ceux du chemin saint Pierre a été soulevée. Après vérification auprès des services des Avant-Monts, l'intervention est prévue après les vendanges.

### **La parole est donnée à l'assemblée.**

Le Lampadaire au 4 Route de Margon ne marche pas. Cela va être vérifié. M. le Maire rappelle que pour ce genre de soucis il faut avertir la Mairie. En effet se sont les services des Avant-Monts qui entretiennent l'éclairage public. Ils passent une fois par mois et réparent les candélabres dont la liste est fournie par la mairie selon les remontées des habitants.

Il nous est signalé que les arbres de la rue Poquelin nécessiteraient une taille. Visiblement, le service des Avant-Monts qui s'occupe aussi de l'entretien des arbres du village les a oubliés. Nous leur rappelons.

Le nettoyage des avaloirs du pluvial devrait être effectués au cas où il pleuve violemment. Depuis Octobre 2022, une nouvelle équipe d'entretien du village a été mise en place avec l'embauche d'un jeune Abeilhanais, Gabin Debatista. Avec Aurélie Germa ils nettoient le village quartier par quartier avaloirs compris. Ils sont passés la semaine précédente sur le bas d'Abeilhan les avaloirs sont propres normalement. Quoiqu'il en soit, dès que la Météo annonce de la pluie, par précautions l'équipe technique fait le tour de tous les avaloirs du village.

L'état de l'armoire de la fibre en bas de jean moulin est soulevé. La réponse est donnée dans le paragraphe plus bas.

Un problème d'ordure ménagère est soulevé. M. le Maire rappelle les diverses modifications intervenues au SICTOM depuis le début de l'année. Le sujet est traité dans le paragraphe plus bas.

Il paraît qu'au niveau de Cantossel, des dépôts de pierres empêchent le passage. Tout d'abord il s'agit de savoir si le chemin bouché par ces pierres est privé ou communal. Nous allons vérifier.

Il est demandé ce qu'il en est des commerces de la place. Nicolas Ghorra informe l'assistance que l'épicerie est sur le point d'ouvrir. Le Bar est en liquidation judiciaire et tant que la procédure n'est pas terminée, il est difficile de parler de réouverture. Toutefois il est rappelé que la survie d'un commerce de proximité dépend plus de la volonté des clients à le faire vivre. La Mairie peut faire tout ce qu'elle peut, sans clientèle ce n'est pas possible.

## Informations Municipales.

Point sur les consos Gaz et Elec 1er Tr 2023 :

Gaz : Conso 1 <sup>er</sup> tr 2022	60981 KW/h	pour	3337 €
Conso 1 <sup>er</sup> tr 2023	60409 KW/h (-14%)	pour	13341€ (+300%)
Elec : Conso 1 <sup>er</sup> tr 2022	53379 Kw/h	pour	9648 €
Conso 1er tr 2023	24950 KW/h (-64%)	pour	13736€ (+43%)

LA FIBRE :

Suite à une discussion autour de l'armoire de la fibre au croisement de l'avenue Jean Moulin et Pasteur qui est en mauvais état, lors d'une précédente réunion de quartier, Monsieur le Maire tient à préciser ce qui suit.

Plusieurs pannes de longue durée seraient engendrées soit disant par le mauvais état de cette armoire selon les dépanneurs sous-traitants des opérateurs. M. Le Maire rappelle que les réseaux fibre n'appartiennent pas à la commune et qu'il n'a pas le droit d'y toucher. De plus, certes c'est le Département de l'Hérault qui a déployé la fibre, mais c'est XP-Fibre qui en est le délégataire (ancien COVAGE). C'est donc eux qui déploient, entretiennent et réparent leur réseau. M. le Maire rappelle, **qu'en cas de panne, les opérateurs ont obligation de suivre une procédure.** Le technicien de terrain en informe l'opérateur qui doit impérativement en référer à XP-Fibre. **La Mairie n'intervient en rien dans cette procédure.**

M. le Maire indique que par expérience, il sait que les techniciens cherchent toujours des excuses pour ne pas intervenir. Il est certain que rien n'est remonté au délégataire du réseau. Concernant l'état de l'armoire, la Mairie l'a signalé et elle a déjà été réparée. C'est encore les sous-traitants qui ont accès aux armoires qui ne respectent pas le matériel.

M. le Maire a donc proposé lors de la réunion, de collecter par mail les perturbations des riverains en d'en faire encore une fois part d'une manière plus officielle à d'XP-Fibre.

A ce jour, seul deux riverains l'ont fait.

**Quoiqu'il en soit, armoire défectueuse ou panne de longue durée, c'est un problème commercial entre l'opérateur et son client auquel la commune ne peut être mêlée.**

Ceci-dit, depuis la réunion, M. le Maire a eu une longue conversation avec le correspondant du gestionnaire du réseau (XP-Fibre) afin de tirer tout cela au clair.

**Il lui a prouvé qu'il n'y a eu aucune demande d'intervention de la part des Opérateurs sur les quartiers concernés depuis début mars.** En effet, il s'avère que les opérateurs institutionnels (Orange, Bouygues, SFR) doivent commander (surement payant) auprès d'XP-fibre, des modules de 64 abonnés au départ des armoires de répartitions. De ces modules partent les différentes fibres de leurs clients à des boîtiers répartis tous les 100 mètres au plus près des habitations à desservir.

Le gestionnaire du réseau n'a pour obligations envers les opérateurs que d'apporter une puissance et une qualité de signal sur les modules de l'armoire. **Au-delà c'est aux opérateurs d'assumer les dépannages** à moins d'une avarie indépendante (rupture de poteau ou de

faisceau...). Il s'avère que très souvent le technicien de terrain n'ayant plus la place dans son module, pique celui du voisin en attendant que l'opérateur obtienne un nouveau module. Cette pratique n'étant pas très avouable, elle n'est certainement pas remontée au gestionnaire de réseau. **Du coup on peut se poser la question de savoir si l'armoire détériorée ne sert pas volontairement d'alibi.**

Dernier point, il n'y a pas de courant électrique dangereux dans les armoires.

**Vous comprendrez donc aisément que les désagréments rencontrés par certains riverains avec leurs opérateurs ne concernent pas la Mairie. La commune n'interviendra pas au-delà de ses compétences à savoir prévenir le gestionnaire de réseau des éventuelles avaries sur leurs matériels.**

#### RAPPEL SICTOM :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée **des nouvelles consignes** de tri que le SICTOM a mises en place au 01 janvier 2023. En plus de celles que nous connaissions, nous pouvons en plus mettre dans le bac jaune tous les emballages de cuisine, du pot de yaourt et son opercule jusqu'aux capsules de café en passant par les suremballages plastiques des pacs de bouteilles et autres barquettes en polystyrène.

**Collecte du Bio-déchet** (bac orange). La municipalité y était opposée. En effet devant la difficulté à gérer déjà 2 bacs (jaune et vert), un troisième est tout simplement impensable. Sauf qu'à compter, là aussi, du 01 Janvier 2024, ce tri sera obligatoire. En effet l'Etat va augmenter drastiquement la taxe sur les déchets enfouis (TGAP). Il est donc primordial de prélever de nos déchets ménagers tous ceux considérés comme organiques qui pourront être compostés et qui devraient représenter environ 30% du poids des déchets ultimes enfouis.

Plutôt qu'une mise en place de bacs individuels, M. le Maire a obtenu du SICTOM de passer à partir d'Avril 2023 en containers collectifs. Ainsi 9 bacs étanches disposés judicieusement dans le village permettent désormais aux abeilhanais, sur la base du volontariat, de participer écologiquement au tri du BIO-déchet.

Du coup, entre l'augmentation des déchets recyclables et la mise en place des bio-déchets, il y aura beaucoup moins de déchets ménagers (bac vert).

#### **Les bacs verts ne seront dorénavant ramassés que le Vendredi.**

**Contrôle d'accès aux déchèteries.** Un badge doit être demandé au SICTOM par voie d'internet. Ce contrôle est devenu une nécessité au regard des professionnels qui l'utilisent sans se déclarer. En effet, un professionnel doit s'acquitter d'une taxe spéciale pour déposer ses déchets PRO en déchèterie. Jusqu'à présent rien ne leur était imposé. Avec l'augmentation de la TGAP, le SICTOM doit y veiller car ce sont même les professionnels des villes limitrophes qui profitent de cette lacune.

## STATIONNEMENTS et JEAN MOULIN :

L'information est donnée à l'assemblée que la municipalité a obtenu l'assurance du Département que dans un avenir que nous souhaitons proche, le revêtement de l'avenue Jean Moulin soit refait. Il incombera juste à la commune de revoir l'agencement de cette avenue au trafic difficile. N'oublions pas que si le stationnement semble anarchique, il n'en reste pas moins qu'il en régule la vitesse. L'inconvénient c'est que les piétons n'y ont pas leur place. L'enjeu pour la mairie sera de faire un aménagement qui prendra en compte tout cela en améliorant la sécurité de tous. Pour cela il faudra inévitablement déplacer le stationnement.

La Mairie s'attelle à en créer au plus proche de l'avenue. Ainsi, les abords du stade vont être aménagés en stationnements avec en plus l'agrandissement du parking existant en bas du stade. Des raccordements sont prévus pour accéder de l'avenue au stade. L'ancienne maison CARRION (mitoyenne avec le bureau de tabac) a été achetée. Après démolition courant 2023, un parking d'environ 12 places sera créé.

## COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :

M. Le Maire informe que grâce au travail de l'équipe municipale, les comptes administratifs ont fait encore ressortir plus de 200.000€ d'excédent pour l'année 2022 et toujours sans augmentation des taxes locales. De plus cette année a été particulièrement remarquable car elle a vu plus de 690.000€ investis dans le village.

### Projets à venir :

- La commune adhère à un nouveau service de communication aux abeillhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, ce sera l'équivalent, en mieux et gratuit, de l'application ILLIWAP qui aurait un coût de 1087€/an pour la commune si elle y adhérerait. **Vous pouvez télécharger dès à présent l'application « CC des avant-monts ». C'est gratuit, sans inscription ni coordonnées à fournir. Juste cocher la commune que vous voulez suivre et vous recevrez leurs notifications.**

- En octobre 2022 **un City Stade** a ouvert sur l'espace ZOLA en lieu et place d'un des cours de tennis, l'autre sera remis à neuf. Pour un coût de 47 k€ ht nous recevrons 14k€ de l'Etat et 14K€ du Département. Un reste à charge de 19k€ incombera à la commune. Nous sommes heureux de voir les jeunes l'utiliser aussi fréquemment.

- **La salle des mariages** change de lieu pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sont presque finis.

- **Devenu obligatoire**, en 2023 nous allons voir s'élever le nouveau château d'eau qui fera environ 25 m de haut et qui sera situé entre le boulodrome et le cimetière, situé au nord et qui ne présentera aucune nuisance pour les habitations à proximité. Il répondra à tous les besoins de puissance et de fourniture du village. La canalisation principale qui passe sous le village va être détournée et refaite également. C'est un investissement de 3 MF financé par le syndicat mixte de la vallée de l'Hérault.

- **Les Jardins partagés** derrière la cave coopérative sont prêts. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.